Explosion dans une Mine

Onze morts, six blessés

A Helmes, province de Cordoue, une explosion de grisou s'est produite dans la mine Elias, causant l'effondrement de la galerie.

On compte onze morts et six blessés dont l'état est très grave.

L'Espion de Saint-Étienne

Nous avons annoncé l'arrestation à Saint-Étienne d'un Italien nommé Gody, accusé d'espionnage. Voici de nouveaux détails sur cette affaire :

Le 23 mai dernier, un individu bien mis abordait dans la rue un ingénieur algérien, présent en stage comme ouvrier à la Manufacture nationale d'armes, et lui offrait une [illegible] qu'il était avec [illegible] à Liège. Il contrefaisait une secrétaire dont il attendait les meilleurs résultats.

Quelques jours plus tard, le lieutenant [illegible] Liège. Cette fois-ci [illegible] couleurs.

Vous n'êtes certain de ramener le [illegible] ? Ne pourriez-vous pas m'apporter quelques pièces ?

Le soldat mine d'accepter. Il avertit aussitôt le directeur de la Manufacture. Un service de contre-espionnage fut organisé ; cependant, le Gody revenait plus pressant. Il en vint à demander au lieutenant, non seulement des pièces [illegible], mais encore les plans des nouvelles mitrailleuses.

Le soldat, stylé par le commissaire central, lui promettait un cavalier qui s'engagera à lui fournir le tout, moyennant deux cents francs. L'étranger marchanda ; finalement, on tomba d'accord et rendez-vous fut pris pour jeudi dernier, dans le jardin de Lyée. C'est au sortir de ce rendez-vous que le commissaire central lui mit la main au collet.

L'étranger ne fit aucune résistance. Il déclara se nommer Fernand Gody, âgé de 25 ans, être officier de réserve de l'armée belge et habiter Liège, où il exerce la profession d'armurier.

Gody avait loué une chambre garnie, 20, rue de Verdun et s'entretenait fréquemment avec les armuriers du quartier. Il avait pris ces dispositions pour quitter Saint-Étienne le jour même.

Sa valise contenait des choses intéressantes, prouvant que Gody était à la solde d'une agence d'espionnage dont le siège est à Liège. On y trouva des lettres suggestives, toutes écrites en français, des questionnaires, quelques outils d'armurier n'ayant jamais servi, et une théorie à la boulette par un soldat du 38e de ligne qu'on va rechercher.

Dans les questionnaires, on demandait à Gody de porter toute son attention sur les armes, et on paraissait fort bien renseigné sur ce qui se passait à la manufacture nationale. Gody aussi d'ailleurs avait à donner toutes sortes de renseignements sur les policiers, le personnel civil, etc.

D'autre part, l'enquête a établi que divers agents Gody avait suivis les manœuvres de garnison et tenté d'engager conversation avec des officiers.

Néanmoins il a prétendu que son seul but était de perfectionner la cartouche qu'il avait inventée, et qu'il ne connaissait nullement les auteurs des lettres compromettantes trouvées sur lui.

Les Fêtes franco-italiennes

LES VÉTÉRANS ITALIENS A PARIS

Les vétérans italiens qui viennent assister à la cérémonie commémorative de la bataille de Solférino, sont arrivés hier après-midi à Paris par le train de deux heures vingt à la gare de Lyon. Ils étaient accompagnés de M. Rinaudo, conseiller municipal, délégué de la ville de Turin, et de la délégation de Gênes, ayant à sa tête le maire, M. Fresia.

A l'arrivée du train, la musique du 31e de ligne, massée sur le quai d'arrivée, jouait la Marseillaise et l'Hymne italien, tandis que la foule poussait des acclamations.

Les délégués italiens ont été reçus par MM. Beauquier, président de la Ligue franco-italienne ; Raqueni, secrétaire général, et les membres du comité. M. Beauquier leur a souhaité la bienvenue au nom des vétérans français.

Plusieurs officiers du 31e de ligne, qui actuellement à la gare les vétérans italiens, les ont conduits aux Invalides où ils seront logés durant leur séjour à Paris. Les spectateurs, très nombreux dans la cour et aux abords de la gare, ont fait une chaleureuse ovation aux délégués italiens.

La chambre de commerce de Paris a reçu de l'« Union des chambres de commerce italiennes » le télégramme suivant :

Rome.

« Le comité exécutif de l'Union des chambres de commerce italiennes, en bonnet de commencer les travaux de sa vingt-troisième session, a décidé à l'unanimité, au milieu d'applaudissements, l'envoi au général Michel, à Vérona, du télégramme que nous avons l'honneur de transcrire :

« La société encouragé de l'Union des chambres de commerce italiennes, commençant ses travaux en ce jour si plein de grands souvenirs, salue avec reconnaissance et respect la nation française qui a fraternisé dans l'œuvre de la paix comme au milieu du siècle passé dans l'œuvre de la guerre. Il salue et remercie les délégués qui dans les lieux sanctifiés par le sang latin, ont rappelé des souvenirs si glorieux et célébré les manifestations d'une ardente amitié.

« Le Président SALMONAGHI. »

En réponse, la chambre de commerce de Paris a adressé à M. Salmonaghi la dépêche ci-après :

Monsieur Salmonaghi, président de l'Union des chambres de commerce, Rome.

C'est avec une très profonde émotion que nous recevons le télégramme que vous nous adressez au nom de l'Union des chambres de commerce italiennes. Nos cœurs battent à l'unisson pour la grandeur de la noble Italie et pour l'union toujours plus intime de nos deux patries.

MONICHE.

Les Incidents d'Auteuil

La 9e chambre correctionnelle de la Seine vient de condamner à quinze jours de prison un menuisier, Louis Joly, qui fut arrêté, dimanche dernier, à Auteuil, au cours des incidents qui se produisirent sur l'hippodrome. Il était inculpé de violence et de bris de clôture. Le second délit a été seul retenu.

La dernière étape française

Brescia, 26 juin.

Brescia sera la dernière étape de la mission militaire française, qui arrivera ce soir à six heures. Un banquet aura lieu au théâtre.

La ville est pavoisée et présente une grande animation.

Demain matin dimanche, les officiers français prendront part au pèlerinage patriotique au cimetière où reposent les combattants de Solférino et de San-Martino.

La question militaire en Belgique

Un mouvement d'opinion se dessine au sein de la droite parlementaire en faveur d'une nouvelle proposition concernant la question militaire. Elle tend à concilier les vues de la jeune droite favorables au service personnel, et celles de la vieille droite, hostiles au service général.

Cette formule prévoit organiser le recrutement de l'armée sur la base d'un homme à tourner par famille. Chaque famille belge quel que soit le nombre de ses fils, serait représentée à la caserne par un des siens, les frères pouvant se remplacer entre eux, mais le remplacement en dehors des membres de la même famille n'étant pas admis. On estime que cette formule permettrait de donner satisfaction aux partisans de l'égalité des charges militaires et qu'elle permettrait d'assurer les effectifs de paix et de guerre jugés indispensables, le recrutement embrassant devant donner un contingent annuel de 18 000 hommes au lieu du contingent actuel de 13 300.

Le gouvernement serait décidé à s'inspirer de cette formule pour étudier le projet qu'il doit déposer à la Chambre avant la fin du mois mars on dit que les préférences tirant au système qui consisterait à demander deux miliciens à chaque famille, l'un étant astreint au service régulier et l'autre étant soumis à une période d'instruction moins rapprochée, mais permettant de le verser définitivement dans la réserve.

Les députés jeune-droite qui s'étaient prononcés pour le service personnel se rallient à la formule nouvelle, et dans les milieux ministériels, on accepte le système [illegible] de la vieille droite. Quant au système de la guerre, on croit qu'il se contentera de [illegible] ce système devant le Parlement, après les déclarations que l'on sait en faveur du service personnel.

Il est évident que le gouvernement, dans ces conditions, ne pourrait compter que sur la majorité catholique pour faire aboutir la réforme militaire, ce qui serait peut-être insuffisant.

LES ANCIENS ÉLÈVES des Écoles supérieures de Commerce

L'Union des associations des anciens élèves des écoles supérieures de commerce reconnues par l'État, dans une assemblée générale tenue hier soir, a élu à l'unanimité pour président, M. Paul Delombre, ancien ministre, en remplacement de M. Jacques Siegfried, décédé.

LES VOTES DE NOS DÉPUTÉS

M. Marin, député, déposera mardi prochain son rapport sur la proposition présentée par M. Lasies, ayant pour but d'établir le vote personnel des députés.

M. Lasies demandera mercredi soir que sa proposition soit discutée dans une séance spéciale, jeudi matin.

M. Jaurès combattra la proposition de M. Lasies.

Les socialistes seront d'ailleurs divisés.

NOUVELLES DE PARTOUT

FRANCE

SAINT-ÉTIENNE. — Un enfant de treize ans, la jeune Malleys, du village de Courenc, se trouvait aux champs lorsqu'il fut mordu par une vipère. Malgré les soins d'un médecin, le jeune garçon succomba quelques heures après dans d'atroces souffrances.

BORDEAUX. — M. Léon Bourgeois, accompagné de M. Mahillean, vient de présider plusieurs inaugurations d'œuvres sociales.

ÉTRANGER

NEW-YORK. — Un crime sensationnel a été découvert sur la côte du Maryland. Mrs Woorwill, une femme élégante et l'épouse d'un banquier de San Diego (Californie), a été trouvée morte et complètement défigurée. La police, suivant des indices certains, a tenté d'arrêter un nommé Roberts, qui s'est défendu avec tant d'acharnement qu'on a dû l'abattre comme un fauve, à coups de revolver.

MADRID. — On confirme officiellement que l'Espagne a chargé une maison française de la construction d'un dirigeable qui devra être livré en octobre et sera transporté au parc aérostatique de Guadalajara où des ingénieurs militaires espagnols construisent un autre dirigeable, qui pourra prendre son vol pour la fin d'août.

A travers le Nord

Le Groupe « Jules Ferry » A HELLEMMES

La commune d'Hellemmes, qu'administre avec tant de compétence notre ami M. Fayaux, sera aujourd'hui en fête. Solennellement, l'administration municipale inaugurera à la « Barrière de Lesquoy », sous le présidence de M. Richard, secrétaire général de la Préfecture, un groupe scolaire qu'on a honneur du grand propagandiste de l'idée laïque, on a appelé groupe scolaire Jules Ferry.

Érigé sous la direction du regretté M. Hannotin, dont nous annoncions hier la mort, le groupe est dans sa simplicité un monument imposant et superbe qu'enviraient les plus grandes villes.

Guidé par le souci de donner aux enfants de cette laborieuse cité, leur qui leur procurera le jour et la santé, on a construit le groupe sur un vaste terrain situé aux bois de l'église Notre-Dame-de-Lourdes. Tous les bâtiments qui le composent ont été aménagés avec le confort moderne : les salles sont spacieuses et par les nombreuses baies des murs latéraux, la lumière arrive en abondance.

L'édifice se divise en trois parties : L'une est réservée à l'école Sévigné ou école des filles, l'autre à l'école Jerner, ou école maternelle, la dernière à l'école des garçons qui a pris le nom d'école Berthelot.

A l'usage des directrices de l'école des filles, Mlle Lossignol, et de l'école maternelle, Mlle Demassel, de jolies maisonnettes, des villas, pourrait-on dire, ont été construites dans l'alignement de la rue. Derrière se dressent pavillonnant l'une à l'autre, l'école des filles et l'école maternelle auxquelles on accède par des allées particulières.

L'école Sévigné comprend quatre classes, deux au rez-de-chaussée, et deux autres au premier étage, où mène un escalier aux marches larges et dont l'ascension ne peut point entraîner d'accidents fâcheux. Le long des murs court un parquet en verre armé, d'une utilité incontestable par le mauvais temps.

Au devant s'étend une cour spacieuse où les trois cents élèves pourront sans difficulté prendre leurs ébats.

L'école Jerner, placée de l'autre côté et séparée simplement de celle dernière par un mur, est établie dans les mêmes conditions de confort et d'agrément que l'école des filles. On y a cependant très heureusement complété en y adjoignant une cantine et un préau.

Construite sur le même modèle que l'école des filles, l'école des garçons qui se trouve à l'extrémité [illegible] comme un trait d'union entre [illegible] et l'école Jeanne-Hachette, comme on a pu le dire, garçonnière plus remarquable, devantage après de large espace que les fillettes, en leur a abandonné quelque [illegible] plus spacieuse.

Enfin, quand on saura que le groupe Jules Ferry, bâti sur un emplacement de pine de 6.300 m.q. coûte environ 248.000 francs, on pourra exactement se rendre compte de l'importance de l'œuvre entreprise par la municipalité d'Hellemmes.

Elle montre à quel point elle se soucie de l'éducation des enfants du peuple.

Cette œuvre sera aujourd'hui soulignée avec tout [illegible] qu'elle convient. Pas les tentes dont on trouvera d'autre part le programme, vont être, à cette occasion, organisées par la population et les membres du corps enseignant. Si le soleil veut bien leur apporter son concours, le succès en est assuré.

LA RÉGION

LES OUVRIERS MINEURS et les Compagnies

LA CONVENTION D'ARRAS

Les Délégués ouvriers et ceux des Compagnies ont eu entrevue à Arras

Hier se sont réunis à Arras les représentants des Syndicats et les représentants des Compagnies houillères, au sujet de l'exécution de la convention qui est intervenue le 28 juin 1906 entre ouvriers et patrons des bassins du Nord et du Pas-de-Calais, relativement à la question des salaires.

Cette entrevue, qui avait lieu à l'Hôtel de l'Univers, à Arras, a été précédée d'une réunion des délégués ouvriers qui s'était tenue dans la matinée à l'Hôtel de Commerce.

A deux heures et demie, ouvriers et patrons ont eu première entrevue à l'Hôtel de l'Univers, à la suite de laquelle les patrons délibérèrent séparément. Vers cinq heures, réunion plénière des ouvriers et patrons qui se continuait encore à sept heures.

Pour les ouvriers. — Syndicat d'Anzin, MM. Lefebvre, Moreau et Bexant. — Syndicat du Nord, MM. Gosiaux, Gahide, Quintin, Portois. — Syndicat du Pas-de-Calais, MM. Basly, Lamendin, Evrard, Cadot, Beugnet, Cordier, Sorriaux.

Pour les Compagnies. — MM. François (Anzin), Théry (l'Escarpelle), Lemay (Auchel), Dombre (Douchy).

Il est fait remarquer que les Compagnies de Thivencelles, Crépin n'étaient pas représentées.

MM. Reumaux (Lens), Barthélémy (Noeux et Vicoigne), Buchet (Ostricourt), Lavaux (Courrières), Mercier (Béthune), Simon (Liévin), Tacquet (Meurchin), pour les Compagnies du Pas-de-Calais.

Avant d'aborder la discussion, M. Reumaux ayant eu connaissance d'articles parus sous la signature de M. Basly dans le *Réveil du Nord*, concernant les Compagnies de Courrières et de Liévin, se fait un devoir de déclarer au nom de la délégation patronale que M. Basly a été mal renseigné. Ces deux Compagnies ne se sont, à aucun moment, séparées des autres, et leurs représentants ont été au contraire parmi les premiers à émettre et à soutenir les propositions de nature à favoriser l'entente.

L'ordre du jour de l'entrevue portait sur la question des salaires : leur contrôle et leur répartition.

Les délégués des syndicats, tout en reconnaissant qu'il existe une baisse dans le prix de vente des charbons, exposent que cette baisse n'est point absolument suffisante pour [illegible] les Compagnies à demander une réduction des prix, que d'ailleurs la situation financière du marché financier, les dividendes distribués constituent autant [illegible] pour maintenir, quoi qu'en [illegible] les salaires pour [illegible] à dévaloriser.

Les points en discussion [illegible] des représentants des Compagnies [illegible] ainsi :

En ce qui concerne le rendement qui doit être maintenu, le contrôle des salaires et leur répartition, la délégation patronale s'en tient aux conventions datées d'Arras et aux déclarations faites en 1906, qu'elle confirme en tant que besoin.

Au sujet du taux des primes, les représentants des Compagnies, après avoir écarté de la discussion toutes autres bases que celle du prix des charbons, qui rappelé que les précédentes conventions d'Arras ont fixé à diverses époques les primes à allouer en prenant pour base les variations survenues dans les prix des charbons, exposent que peu après la réunion du 27 juin 1906, les cours ont subi une baisse très importante provoquée surtout par la concurrence étrangère dont l'activité a été favorisée par la réduction générale des salaires dans les pays voisins, que par suite la situation actuelle comporterait une réduction du taux des primes.

Après discussion prolongée, les représentants des Compagnies voulant donner un nouveau témoignage de bienveillance à l'égard de leur personnel et sans que cette concession de leur part puisse être invoquée comme une modification aux principes des précédentes conventions, espérant en outre que la situation commerciale actuelle ne s'aggravera pas, se mettent d'accord avec les délégués des syndicats pour maintenir les primes actuelles pendant deux ans, soit donc jusqu'au 30 juin 1911.

Néanmoins, si la baisse actuelle s'accentuait, et la situation commerciale s'aggravait notamment par l'effet de modifications défavorables du droit de douane, si le rendement diminuait de façon sensible, si les prix de vente des charbons dépassaient pendant 4 mois au moins ceux de 1907, l'une ou l'autre partie pourrait provoquer une réunion pour traiter sur de nouvelles bases.

La présente convention, arrêtée à huit heures et demie, a été signée par tous les délégués présents.

A SAVAY

Banquet Maxime Lecomte

Nous rappelons que le banquet offert à M. Maxime Lecomte, par l'Alliance républicaine démocratique du canton de Bouvy, aura lieu la dimanche 4 juillet à midi et demi, dans la grande cour de l'école primaire supérieure de garçons.

On souscrit en adressant un mandat-carte ou mandat-poste de 5 francs à M. le docteur Carpentier, trésorier du Comité.

Comice Agricole de Douai

MM. Heyez, adjoint et Gaillain, dépité, ont reçu de M. le ministre de l'Agriculture la lettre suivante :

Monsieur,

Vous avez bien voulu signaler à mon attention les vœux émis par le Comice agricole de l'arrondissement de Douai, relativement à l'application aux semences de la loi du 1er août 1905.

J'ai l'honneur de vous informer que mon administration pourra, l'étude du règlement concernant les semences et que les délégations qui seront imposées au vendeur, appliquerait à cet égard, quelle que soit la qualité producteur ou négociant, la Loi devant en toutes circonstances protéger l'acheteur.

Les dispositions sont de nature à donner satisfaction au premier vœu que vous m'avez transmis.

En ce qui concerne le pouvoir germinatif, la réglement fixe le minimum au-dessous duquel une semence ne pourra plus être considérée comme loyale et marchande, et ce minimum sera établi en tenant compte des variétés les plus grandes dans le pouvoir germinatif qu'on ait pu constater.

Enfin, le Comice de Douai émet, en troisième lieu, le vœu que l'action judiciaire ne soit ouverte que lorsqu'il y aura plainte déposée.

Un tel vœu tendrait simplement à ce que le Gouvernement se désintéressât entièrement de la question des fraudes dont les semences sont trouvant l'objet au détriment de notre agriculture et n'exerçât aucune surveillance à l'égard de ces produits. Telle ne que le devoir de l'Administration est au contraire d'exercer une surveillance active sur les semences conformément à l'intérêt du vendeur, approuvé par le Parlement qui, lors de la dernière discussion du budget, a augmenté les crédits du service de la répression des fraudes pour permettre précisément le prélèvement d'échantillons de semences et de tourteaux. Sur ce dernier point, je ne puis donner satisfaction au vœu du Comice agricole de l'arrondissement de Douai.

Agréez etc.

Le Ministre de l'Agriculture
ROUX.

LES BRISEURS DE CARREAUX du Pas-de-Calais

Ici on fira le récit des hauts faits de cette bande qui, sans égaler les Poilot, ne se signale pas moins par de nombreux vols commis pays audace

On s'entretient beaucoup du coup de filet opéré par les gendarmes quand, il y a deux jours, ils conférent les membres de la nouvelle bande des briseurs de carreaux. La constante inquiétude qui régnait chez les commerçants, a maintenant disparu, vous sont heureux de la bonne capture faite par des policiers.

LES RESPONSABILITÉS. — LE BUTIN

M. le lieutenant Coine a maintenant établi la part de responsabilité de chacun des membres de l'association de malfaiteurs. Il connaît dans [illegible] les [illegible] commises les [illegible] qui fait le butin [illegible] et le [illegible] de mesures [illegible] Les [illegible] vis-à-vis [illegible] à l'égard de leurs compagnes, [illegible] une partie du fruit de leurs vols [illegible] amis. D'autre fois, avec un [illegible] ils se [illegible] du butin. Le [illegible] le feu fut employé à détruire le [illegible] du butin. L'argent était partagé sur place et lors du vol commis chez M. Buvard à Salomnines, la répartition fut opérée le long de la voie ferrée à quelques 200 mètres du lieu du cambriolage.

VIEUX VOLS

Avant la constitution de la bande, Opsomer avait, avec Isdac Beaumont, son principal acolyte, commis quantité de vols et tentatives dans la région. La compulsion des dossiers des précédentes affaires où se révélait la façon d'opérer des malfaiteurs, incita le lieutenant Coine à les interroger sur ces faits. Tout d'abord, les deux amis firent le difficile pour parler, vaste étourdit, habilement questionnés, acculés par leurs contradictions, ils durent passer aux aveux. Il fut donc établi toute une nouvelle série de vols sur lesquels il serait oiseux de rentrer. Signalons seulement les principaux.

Le 17 août 1906, Opsomer, toujours à l'affût d'une expédition à faire, entendit, dans un cabaret de Noyelles-Godault, un ivrogne du nom de Vanderotte, s'étendre complaisamment sur un héritage de 6 à 7.000 francs qu'il venait de faire. D'un coup d'œil scrutateur, le malfaiteur vit la porte-monnaie de l'ouvrier gonflé de pièces d'or, il en fut comme pour attirer sur lui l'attention du maître cambrioleur. Le soir même, un compagnon de Beaumont, il rôdait une vieille intéressée à l'heureux héritier. Hélas ! l'or, aucune trace, mais, pour se « détraver » les voleurs emportèrent une notable quantité de vêtements, des chaussures, du linge, etc.

Le 20 août, M. Dufos, boucher, rue d'Hénin-Liétard à Beaumont, fut « honoré » de la visite des briseurs de carreaux. Opsomer, cette fois, dévalise les rayons et passe les objets volés à Beaumont.

Les provisions suivirent à améliorer l'ordinaire des cambrioleurs qui régulièrement jouent des gibelottes des plus économiques, et, pour preuve, je vous dirai que le lapin et de volaille commis le même soir au pensionnat religieux de la rue de Douai, à Hénin-Liétard.

Les [illegible] du [illegible] mirent en route pour aller voler dans un cabaret sis le long du canal à proximité de la [illegible] qu'ils prirent du Corbières. La maison était vide. Le déplacement ne devait pas, pour cela, être infructueux. Avisant une habitation voisine qui leur parut bien meublée, ils la visitèrent et partirent assez satisfaits, semble-t-il, d'leur « affaire ».

Une autre fois, dans la nuit du 30 août, alors qu'ils passaient rue du Bois, à Billy-Montigny, une maison attira leur attention. Ils frappèrent à la porte. On ne leur répondit point ; ils en déduisirent que les habitants dormaient d'un profond sommeil. Faire le tour de l'habitation et pénétrer dans la place ne fut qu'un jeu pour les cambrioleurs.

En août, les voleurs tentèrent de cambrioler chez un boucher de Noyelles-Godault, malgré la précaution prise par Opsomer d'attirer le chien par un beau morceau de lard. Ils ne purent arriver à leurs fins.

Longue serait la liste des méfaits si nous voulions les traiter tous, comme nous le disions plus haut, tous notre contentons de relever les principaux.

Enregistrons pour terminer, que le 2 septembre les deux voleurs allèrent opérer en Belgique.

UN CHEF MODERNE

Opsomer ne se cache pas pour dire qu'il avait facilement connaissance des coups à faire, car ses déplacements étaient facilités par l'usage constant de la bicyclette. Son activité s'exerça aussi en Belgique durant un séjour qu'il fit à Péronne-les-Durcies où il réussit à voler de fête de pays d'un de ses camarades de travail. Beaumont fit, lui aussi, un séjour dans la même résidence où tous deux travaillèrent à la fosse.

Crise ministérielle en Serbie

Le ministre de l'Intérieur Milossavlevitch (vieux radical), a remis sa démission au président du conseil, à la suite d'un conflit avec le ministre de l'agriculture et du commerce, qui fut représenté d'avoir déplacé dans l'intérêt des vieux radicaux un fonctionnaire de la police, membre du parti radical indépendant. On espère que M. Pachitch, qui voyage en Europe et qui a été rappelé à Belgrade, réussira à faire renoncer M. Milossavlevitch sur sa démission et empêchera une crise ministérielle qui serait très regrettable dans les circonstances présentes.

AN THRITIQUES Buvez à vos repas CONTREXEVILLE-PAVILLON

Feuilleton du 27 Juin 1909 — N° 113

HAINE D'AMOUR

par

Henri GERMAIN

Après avoir écouté attentivement, et comme en montrer très étonné, l'histoire douloureuse du peintre enterré vivant, il se déclara prêt à accompagner le chimiste et en avoir à Jeanville.

Charles Berry prit alors une voiture et se [illegible] Gare [illegible] Martin, laissant le docteur dans le secret.

Rapidement, le frère et la sœur firent un [illegible] de trop, [illegible] quelques objets [illegible] Le premier [illegible] pour [illegible] la gare d'Orléans.

Huit heures plus tard, ils arrivaient à Jeanville, accompagnés du [illegible] Crête-Noir, les [illegible] dans la grande rue du village, jugeant [illegible] et même dangereux de prendre un [illegible] quelque [illegible].

On les aurait, en effet, remarqués [illegible] qui étaient passés dans les champs [illegible] la campagne, rien ne peut passer inaperçu. Mais, tous trois arrivèrent grâce au [illegible] de clôture de la propriété où gisait le pauvre Pierre.

Le docteur Delval était, comme nous [illegible] accompagné de bricole ouvrir près de [illegible].

Il ne s'étonna pas trop, d'ailleurs, ayant été mis [illegible] au courant des particularités bizarres de l'installation du souterrain, durant la trajet de Paris à Jeanville.

Un instant plus tard, il pénétrait dans la chambre obscure où Paul Duroc veillait au chevet de son ami.

En entendant revenir ses compagnons, le malade s'était levé.

— Y a-t-il du nouveau ? demanda Charles Berry, dès le seuil.

— Non, absolument rien.

— Il n'a pas parlé ?

— Une seule fois, pour demander à boire, mais d'une voix si faible !

— Et vous n'avez rien à lui donner ?

— Hélas ! non.

Je n'ai pas osé lui faire prendre l'eau qui a été séjourner si longtemps dans le trou que nous avons trouvé.

Le jeune [illegible] consentit à [illegible] notre [illegible] un médecin.

En même temps, il désigna le jeune praticien.

— Monsieur le docteur Delval, qui veut bien mettre en science et son dévouement à notre disposition.

— Ah ! docteur, vous faites une belle et bonne action en sauvant notre ami, dit Paul Duroc d'un ton pénétré.

— Je puis assurer, monsieur, avec le désir de réussir, croyez-le bien.

Mais, je vous en prie, ne perdons pas notre temps en vaines paroles.

Puis, avec cette hardiesse d'autorité que donnent le savoir et l'exercice de certaines professions, le praticien ordonna :

— Veuillez d'abord ouvrir la fenêtre, j'ai besoin d'y voir clair.

— Impossible, docteur, repartit vivement Charles Berry.

— Pourquoi donc ?

— Ce serait de la dernière imprudence, étant donnée notre situation dans cette propriété.

— C'est juste ; cependant, il est indispensable que je puisse examiner de près le blessé.

— Attendez, je vais vous donner de la lumière.

En achevant, le chimiste se tourna vers sa sœur.

Dès son entrée dans la chambre, celle-ci s'était mise à défaire le paquet apporté.

Elle en avait sorti des draps, un oreiller, du linge, des bougies et d'autres objets indispensables en pareil cas.

Charlot Berry s'empressa d'allumer deux bougies, puis il en prit une de chaque main et s'approcha du praticien.

Le corps du malheureux Pierre se trouva en pleine lumière.

Le docteur Delval se pencha sur le lit, et, longuement, avec une attention minutieuse, examina le blessé tout en lui tâtant le pouls.

— Il est très bas, dit-il.

Il faudrait le mettre entièrement à nu et faire ce lit le plus vite possible.

Martha comprit aussitôt que sa présence allait être momentanément déplacée.

Sans rien dire, elle sortit sur le palier, refermant sur elle la porte de la chambre.

— Allons, messieurs, aidez-moi, reprit alors la médecin.

Nous allons poser un instant ce malheureux jeune homme sur des vêtements étendus à même le plancher.

Pendant ce temps, j'ai de vous vous préparer le lit.

Ses ordres furent rapidement exécutés avec adresse.

Puis, le blessé, complètement dépouillé du linceul qu'on lui avait laissé d'abord, fut replacé dans le lit.

Il n'avait pas fait un seul mouvement, ni même ouvert les yeux.

Le médecin palpa longuement son corps, ses membres, écouta en faisant respiration, puis se releva pour saisir sa trousse déposée sur la cheminée.

Ensuite il défit très légèrement les bandes de toile formant le pansement de la blessure, et qu'au moment de l'ensevelissement on n'avait pas osé enlever.

Un large caillot de sang coagulé fermait l'orifice du trou, creusé par la balle meurtrière de Landrec.

D'un coup de bistouri, placé en rasoir, le praticien enleva ce caillot.

La plaie apparut encore rouge et douloureuse, mais sèche, sans une goutte de sang nouveau.

— Je crois deviner ce qui s'est passé, dit le docteur.

Ce malheureux jeune homme a dû être atteint de léthargie subite à la suite d'une syncope causée par une forte impression morale.

Dans ces cas particuliers, toutes les apparences de la vie se trouvent suspendues.

Les membres acquièrent une sorte de rigidité cataleptique semblable à la rigidité mortelle, le cœur ne bat plus, le jeu des poumons même paraît cesser complètement.

Le plus souvent, les gens atteints du sommeil léthargique entendent ce qui se dit autour d'eux, quelquefois même, endormis les yeux ouverts, voient.

Mais ils sont incapables de faire un seul mouvement, de prononcer une seule parole.

Mon confrère de Lardy n'a pas songé à cela, et son erreur peut s'excuser.

Bien des cas identiques se sont produits, et l'on a pu déplorer, plus d'une fois, les nécessités administratives et sociales qui forcent à enterrer les gens un peu vite.

A présent, ce blessé dort plus normalement, mais il est d'une faiblesse extrême.

— Tout espoir est-il perdu, docteur ? demande Paul Duroc d'un accent angoissé.

— Je n'ose me prononcer, monsieur.

Cependant, si c'est la mise conviction intime, il peut encore se produire une réaction bienfaisante.

Grâce à la léthargie, la fièvre est absolument tombée, c'est un appoint sérieux.

Voyons, il faudrait maintenant nous procurer l'indispensable.

Que l'un de vous, messieurs, me conduise à la pharmacie de Lardy, j'y ferai exécuter sur-le-champ une ordonnance.

— Je vais vous accompagner, propose Paul Duroc, cela me fera changer d'air.

— Volontiers, monsieur.

A ce propos, ajoute le médecin, se retournant vers le chimiste, puisque vous restez ici, vouliez ouvrir le blessé le plus possible, et ouvrir les fenêtres dès que le jour sera fait.

Bien entendu, puisqu'il y a impossibilité de faire autrement, vous laisserez les persiennes.

Mais il faut absolument épurer cette habitation.

Si, de plus, il avait été possible de faire du feu, c'est été parfait.

— Certainement, répliqua Charles Berry ; mais, voilà l'embarras, comment se procurer du bois sans trahir notre présence ici ?

— Allons, mettons-nous en route, fit le docteur, entraînant Paul.

Et, comme ils arrivaient tous deux, Martha rentra dans la chambre.

— Je commence à croire que Pierre vive, dit alors Charles Berry en se tournant vers sa sœur.

— Je le souhaite de tout mon cœur, tu le sais, répartit la jeune femme pensive.

Puis le chimiste se mit en devoir de suivre les prescriptions du médecin, en ouvrant partout.

Le seul inconvénient que devait présenter cette mesure sanitaire, c'était le rafraîchissement de la pièce.

En cette fin de décembre, la température était particulièrement basse.

Il régnait un froid sec qui, bientôt envahit l'habitation close jusque-là, et causa quelques frissons à Martha.

Elle essaya de se réchauffer en mettant un peu d'ordre dans la chambre.

Charles Berry, pendant ce temps, avait pris une bougie et se livrait à une exploration minutieuse de la maison, sans oublier la cave, dont il trouva la porte ouverte.

A peine y entrait-il, qu'une exclamation lui échappa.

— Ah ! voilà justement ce que je cherchais.

Dans le fond d'un réduit vaste, s'étaient là des de vieux bois, de branchages et de fagots jetés pêle-mêle.

Sans hésiter, le chimiste plaça sa bougie sur les degrés de l'escalier, de façon à éclairer sa marche.

(A suivre).

CHOCOLAT DELESFAUL-HAVEZ
INTERNATIONALEMENT LA RÉPUTÉE
PARMI QUALITÉ ET SA PRÉFÉRENCE
90, Rue National, Lille